

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHALETTE-SUR-LOING**



Séance du 14 septembre 2009

Compte rendu

**Approbation du procès-verbal
du conseil municipal du 29 mai 2009**

AFFAIRE N° 1	Budget principal de l'exercice 2009 : décision modificative n°2	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	--	---

La décision, votée par le conseil municipal, est équilibrée en recettes et en dépenses à :

- 3.185 € en section d'investissement. Elle permet :
 - des travaux de peinture pour 13.270 €
 - l'acquisition de stands et matériel pour le service culturel pour 3.185 €
 - la climatisation du local pour les passeports biométriques pour 4.000 €

Le financement de la section d'investissement est assuré par la majoration du prélèvement et la reprise sur les enveloppes de travaux de peinture.

- La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 20 000 € (subventions exceptionnelles versées à l'association Le Guidon Chalettois).

AFFAIRE N° 1bis	Vote de subventions à l'association le Guidon chalettois	Rapporteur : Monsieur le Maire
-------------------------------	---	---

Le Guidon chalettois a réalisé son budget 2009 en intégrant une subvention attribuée régulièrement par le Conseil régional d'un montant de 21.250 € prévue pour l'acquisition de matériels. La Région n'a pas encore donné suite cette année à cette demande et ce manque à gagner induit des difficultés de trésorerie. Afin d'aider ce club, prestigieux et très actif, le

conseil municipal a décidé de voter une subvention exceptionnelle de 10 000 € et une avance de 10 000 € sur celle qui sera versée en 2010.

AFFAIRE N° 2	Restaurant sur le lac : arrêt provisoire des comptes au 30 juin 2009	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	---	---

Le conseil municipal a décidé d'arrêter les comptes d'exploitation du restaurant sur le lac au 30 juin 2009 après avis du conseil d'exploitation du restaurant le 9 septembre 2009. On remarque un déficit cumulé de 11.629,99 € au 30/06/09.

Il faut noter toutefois que, à fin juillet 2009, le résultat cumulé devient positif (1 436,55 €). Le conseil municipal a encouragé la poursuite de la maîtrise des dépenses d'exploitation et l'amélioration des ventes pour le semestre à venir pour dégager un résultat excédentaire.

AFFAIRE N° 3	Restaurant sur le lac : attribution d'une prime au personnel du restaurant sur le lac	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	--	---

Le conseil municipal a attribué au personnel une prime nette de 750 € qui sera versée au mois de septembre 2009.

Cette prime tient compte des très bons résultats enregistrés depuis le début de l'année et de l'implication du personnel dans l'accueil des clients et la qualité des repas.

AFFAIRE N° 4	Garantie d'emprunt à HAMOVAL pour un prêt PLS relatif à la construction de 3 logements collectifs à Saint-Gobain	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	---	---

La Ville a accordé la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 347.966 € que HAMOVAL doit contracter auprès du Crédit foncier de France pour le financement de deux prêts PLS (Prêt Locatif Social) destiné à la construction de 3 logements collectifs rue St Gobain.

- Montant de 34.662 € pour la fraction terrain
- Montant de 313.304 € pour la fraction construction
 - Taux d'intérêt révisable : 2,90 %
 - Durée du préfinancement de 2 ans maximum
 - Durée d'amortissement : 50 ans pour le terrain ; 30 ans pour la construction
 - Taux de progressivité de départ : 0,5 % l'an
 - Echéances annuelles.

AFFAIRE N° 5	Approbation du Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité 2009-2012 (COPS)	Rapporteur : Monsieur BERTHIER
----------------------------	--	---

Le conseil municipal a examiné le Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS) proposé par l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing. Ce contrat aborde les questions de délinquance et propose différents dispositifs pour les prochaines années.

Prenant en compte le fait que, d'une part, le COPS est la traduction de la politique sécuritaire de l'actuel gouvernement, qu'il n'est pas suffisamment axé sur la prévention notamment le besoin d'éducateurs spécialisés mais que, d'autre part, il importe d'être présents dans les dispositifs, le conseil municipal :

- A autorisé le maire à signer le COPS avec certaines réserves
- A mandaté les élus chalettois pour voter au conseil d'agglomération contre ce document qui met en œuvre la politique du gouvernement.

AFFAIRE N° 6	Acquisition d'un terrain rue de la Folie, propriété de M. Raymond VERDONCK	Rapporteur : M. PEPIN
----------------------------	---	--

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de la Folie à Vésines , et d'une étude en cours sur l'embellissement et la mise en valeur de ce quartier, la Ville a décidé d'acquérir une parcelle située à l'extrémité de la rue de la Folie, propriété de M. Raymond VERDONCK. Ce dernier a accepté de vendre cette parcelle au prix de 9.045 € (soit 15 € le m²). Ce terrain, cadastré AB N°93, d'une superficie de 603 m², est actuellement utilisé en jardin potager, et comprend une annexe très vétuste. Le conseil municipal a décidé d'acquérir cette parcelle, au prix de 9.045 €, les frais notariés étant à la charge de la ville.

AFFAIRE N° 7	Implantation de la papèterie ICT à Pannes et des conséquences de ses rejets dans le Loing - Communication	Rapporteur : M. PEPIN
----------------------------	--	----------------------------------

M. PEPIN a informé le conseil municipal sur le projet de création d'une papèterie sur la zone d'activités ARBORIA située à Pannes et sur les deux canalisations de rejet des eaux usées de l'usine dans le Loing. Ce projet conduit par le syndicat intercommunal ARBORIA et l'agglomération montargoise inquiète certains Chalettois. En effet, ils sont préoccupés par les conséquences des rejets d'eau à une température de 18 °C-20 °C, dans le Loing, rivière déjà fragilisée. Le flou persiste également quant à la nature et à la quantité de produits utilisés dans la fabrication du papier mais aussi présents dans les rejets. M. PEPIN informe que le conseil municipal sera saisi de ce dossier pour avis lors de sa prochaine séance à l'issue de l'enquête publique qui se déroule du 12 septembre au 13 octobre 2009. Le conseil municipal a pris acte de cette communication.

AFFAIRE N° 8	Avis sur le Plan régional pour la qualité de l'air (PRQA)	Rapporteur : M. PEPIN
----------------------------	--	----------------------------------

Dans le cadre de la révision du PRQA (Plan Régional pour la Qualité de l'Air), la Région Centre sollicite l'avis du conseil municipal.

Le document et son résumé sont téléchargeables sur www.regioncentre.fr, Environnement / Qualité de l'air / Consultation du public (ou dès la page d'accueil).

Ce document présente le contexte permettant de comprendre la qualité de l'air, la connaissance de la qualité de l'air dans la région, le suivi du plan, et les orientations proposées :

- approfondir les connaissances sur la qualité de l'air
- mieux connaître les effets de la qualité de l'air
- agir pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques
- renforcer l'information et la sensibilisation des publics.

Le conseil municipal a émis un avis favorable sur ce projet de PRQA.

AFFAIRE N° 9	Contrat Educatif Local (C.E.L) - convention financière pour l'année scolaire 2009-2010	Rapporteur : M. PATUREAU
----------------------------	---	-------------------------------------

La Ville de Chalette a signé avec l'Etat un Contrat Educatif Local en 2008 d'une durée de trois ans : cet engagement définit les objectifs et les moyens financiers, matériels et humains mis en place par la collectivité et les partenaires locaux avec le soutien de l'Etat pour développer sur le territoire de la commune une politique communale globale de l'enfance et de la jeunesse.

En outre, une convention financière doit être signée chaque année scolaire avec l'Etat précisant les objectifs communs, les engagements réciproques et les moyens mis en œuvre.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'année scolaire 2009-2010. La participation de l'Etat sera de 5 000 €.

AFFAIRE N° 10	Agrément communautaire européen de la cuisine centrale - Information	Rapporteur : M. PATUREAU
-----------------------------	---	-------------------------------------

Suite à la note émise par la Direction Départementale des Services Vétérinaires du 29 avril 2009, la Ville est en train de procéder d'urgence à réalisation du dossier d'agrément de la cuisine centrale municipale.

Le cabinet ACM (déjà prestataire de la cuisine centrale pour les analyses bactériologiques) a été choisi pour effectuer un travail d'accompagnement de la commune. Le dossier d'agrément est en cours d'achèvement et son envoi est prévu courant septembre 2009. Les Services Vétérinaires de la Préfecture devraient faire parvenir leurs observations dans un délai de 3 à 4 mois.

D'ores et déjà, le dossier actuel recommande un certain nombre d'améliorations obligatoires pour l'obtention de cet agrément. Ces améliorations sont les suivantes :

- La mise en place du plan de lutte contre les nuisibles : dépense de 959.20 € TTC par an pour un contrat de 3 ans (Contrat signé en juillet 2009 avec mise en place fin août 2009)
- Un relevé topographique de la cuisine centrale avec l'ensemble du réseau d'alimentation d'eau et du réseau d'eaux usées : dépense de 1818.25 € TTC (Réalisé au mois de juillet 2009)
- La mise en place d'un contrat location entretien de linge (durée de 4 ans) : coût annuel 5 950€ TTC (en cours).

Le conseil municipal a pris acte de cette information.

- Nombre de jours d'ouverture..... 229 jours
- soit une diminution de 73,39 € par rapport à 2007
- Montant des recettes encaissées.....69.925 €
- Soit une augmentation de 3 292 € par rapport à 2007.

AFFAIRE N° 14	Approbation du compte d'exploitation 2008 du service de portage des repas à domicile	Rapporteur : Mme BERTHELIER
------------------------------------	---	--

Le conseil municipal a approuvé le compte d'exploitation de l'exercice 2008 qui présente les résultats suivants :

- Montant des dépenses.....149.301€
- Dont les frais de personnel..... 48.538 €
- Subvention de fonctionnement de la Ville..... 43 €
- Nombre de repas livrés..... 20 776
- Montant des recettes encaissées.....149.258 €

AFFAIRE N° 15	Restaurant sur le lac - désignation d'un nouveau directeur de la régie municipale	Rapporteur : M. BERTHIER
------------------------------------	--	---

Le poste de directeur de la régie du restaurant sur le lac, contractuel de droit public, a été défini par délibération du conseil municipal du 12 novembre 2002. Celui-ci a été pourvu par M. Pierrick LAURENT pour une période de trois années jusqu'au 22 septembre 2009 (délibération du 19 septembre 2006). M. Pierrick LAURENT a informé par courrier la commune de son intention de ne pas renouveler son contrat arrivé à terme. Le conseil municipal a approuvé la désignation de M. José Carlos BARBOSA au poste de directeur de la régie, le conseil d'exploitation avait émis un avis favorable le 1er juillet 2009. M. José Carlos BARBOSA, titulaire d'un CAP de cuisine et fort de 22 années d'expérience dans le domaine de l'hôtellerie-restauration et actuel chef de cuisine au restaurant sur le lac, sera rémunéré sur la base d'un emploi rédacteur (11ème échelon) indice brut 483 - indice majoré 418 - augmenté d'un régime indemnitaire.

AFFAIRE N° 15 bis	Modification du tableau des effectifs du personnel communal	Rapporteur : Monsieur BERTHIER
--	--	---

Afin de permettre l'avancement du grade de plusieurs agents municipaux suite à la réussite d'examens, le conseil municipal a procédé aux modifications suivantes du tableau des effectifs :

Filière administrative :

- création de 2 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- suppression de 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

AFFAIRE N° 16	Compte-rendu de la délégation d'attributions à Monsieur le maire	Rapporteur : Monsieur le Maire
------------------------------------	---	---

Conformément à l'article L 2122-3 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire a rendu compte au conseil municipal des décisions prises en application de la délégation d'attributions que le conseil lui a confiée par les délibérations du 25 mars 2008, du 17 novembre 2008 et du 25 mai 2009. Il s'agit des décisions N° 44/09 à N° 62/09.

AFFAIRE N° 17	Nomination de Monsieur Marwan BARGHOUTI au rang de citoyen d'honneur de la ville de Chalette-sur-Loing	Rapporteur : Monsieur le Maire
------------------------------------	---	---

M. Marwan BARGHOUTI, résistant, secrétaire général du Fatah en Cisjordanie, est député du parlement palestinien. Surnommé « le Mandela Palestinien », M. Marwan BARGHOUTI est l'un des dirigeants palestiniens les plus respectés par son peuple, pour son engagement, sa générosité, son honnêteté politique, intellectuelle et personnelle bien qu'emprisonné par les Israéliens. Il continue de prôner la résolution politique du conflit israélo-palestinien sur la base du droit international et de condamner les attentats en Israël. Le conseil municipal de Chalette sur Loing a donc décidé d'élever M. Marwan BARGHOUTI au rang de Citoyen d'Honneur de la Ville de Chalette-sur-Loing, au regard du combat qu'il mène pour la paix et pour que le peuple palestinien puisse vivre sur sa terre.

AFFAIRE N° 18	Inscriptions autorisées sur les cases du colombarium	Rapporteur : Monsieur le Maire
------------------------------------	---	---

Le 25 mai 2009, le conseil municipal a validé la mise en service du colombarium de Vésines. Afin d'harmoniser l'édifice, le conseil municipal a décidé de fixer les caractéristiques des gravures des plaques des emplacements.

Les inscriptions sur la plaque devront avoir une hauteur de 3,5 cm, elles seront réalisés par gravure en feuille d'or sur plaque de marbre noir : elles comporteront nom, prénom, année de naissance, année de décès de la personne dont les cendres sont déposées dans cet emplacement. La réalisation et les frais de gravure sont à la charge de la famille.

AFFAIRE N° 19	Organisation d'une votation citoyenne contre la privatisation de la Poste	Rapporteur : Monsieur le Maire
------------------------------------	--	---

Face aux menaces qui pèsent sur le service public de la Poste, le conseil municipal de Chalette-sur-Loing a pris plusieurs décisions :

- il se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009,
- il soutient l'action engagée par le Comité départemental de défense de La Poste,
- il s'engage à organiser dans sa commune la consultation citoyenne le vendredi 2 octobre 2009 contre la privatisation de La Poste.
- il demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.